

COOPERATION INTERNATIONALE

Accueil des jeunes de Brandebourg

Convention de partenariat avec la Mission locale d'Ivry-Vitry

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 25 juin 2009, le Conseil municipal a approuvé une convention de partenariat avec la ville de Brandebourg pour le projet Bar Um Walz d'insertion par l'échange. Ce projet a pour objectif de permettre à des jeunes ivryens et allemands âgés de 18 à 25 ans en difficulté professionnelle, de faire un stage à l'étranger pour se doter d'une expérience unique visant à faciliter leur future entrée dans le monde économique. Ce projet a été prévu pour trois ans, de 2010 à 2012, et comprenait l'accueil de 5 groupes de jeunes allemands à Ivry pour des séjours de 3 mois.

La Ville a reçu pour l'accueil de chaque groupe allemand une somme forfaitaire de 14.880,08 €. Cette somme lui était reversée par l'organisme Caritas, porteur de projet et responsable de son financement concernant l'hébergement, les coûts de voyage (...), conformément à l'accord de coopération transnationale conclu entre la ville et l'organisme de formation allemand VHS, approuvé par délibération du Conseil municipal du 25 juin 2009.

Après une première expérience en 2010 et l'accueil de deux groupes, la Ville a décidé, en 2011, de s'associer à la Mission locale pour sa compétence particulière en matière d'insertion professionnelle et sociale, afin de placer les bénéficiaires du projet en stage.

Ainsi, la Mission locale a participé à l'organisation du séjour du troisième et du quatrième groupes, venus en France en 2011 et également à l'accueil du cinquième groupe du 11 février au 12 mai 2012.

Dans le cadre de ce dernier séjour en 2012 comme pour les précédents, la Mission locale s'est engagée à contribuer à l'insertion des jeunes en entreprises via :

- la recherche de lieux de stage en amont de l'arrivée des bénéficiaires allemands,
- l'organisation de rendez-vous pour les jeunes avec les entreprises,
- le suivi du bon déroulement des entrées en stages.

La réalisation de la mission, a représenté un volume forfaitaire d'un mois de travail de la chargée de « relations entreprises » de la Mission Locale.

La Ville, afin de soutenir ces actions, s'engage à accorder à la Mission locale d'Ivry-Vitry une contribution forfaitaire de 5 000 € pour les séjours organisés sur l'année 2012.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la convention de partenariat à passer avec la Mission locale d'Ivry-Vitry, pour l'année 2012, relative à l'insertion en entreprises des jeunes de Brandebourg accueillis à Ivry dans le cadre des séjours d'échanges la même année.

La dépense a été prévue au BP 2012 et sera donc imputée au budget communal.

P.J. : convention.

COOPERATION INTERNATIONALE

Accueil des jeunes de Brandebourg

Convention de partenariat avec la Mission locale d'Ivry-Vitry

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi n°2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements,

vu le circulaire du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères du 20 avril 2001 relative à la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements,

vu sa délibération en date du 25 juin 2009 approuvant l'accord de coopération transnationale avec l'organisme de formation allemand VHS et la convention de partenariat avec la ville de Brandebourg relatifs au projet d'insertion par l'échange,

vu sa délibération en date du 23 juin 2011 approuvant la convention de partenariat avec la Mission Locale d'Ivry-Vitry relative à l'insertion en entreprises des jeunes de Brandebourg accueillis à Ivry, pour l'année 2011,

considérant que ce projet d'insertion par l'échange, ayant pour objectif de permettre à des jeunes ivryens et allemands de 18-25 ans en difficulté professionnelle de faire un stage ou une formation à l'étranger, s'inscrit dans le cadre de la coopération entre les villes d'Ivry et de Brandebourg,

considérant que la Mission locale d'Ivry-Vitry a vocation à accompagner les jeunes de Brandebourg accueillis à Ivry pendant l'année 2012 sur le chemin de l'insertion, notamment en leur trouvant des lieux de stage adéquats en amont de leur venue et en les accompagnant tout au long desdits stages,

considérant qu'il convient de passer une convention avec la Mission Locale d'Ivry-Vitry afin de définir les modalités du partenariat instauré concernant l'accueil et l'accompagnement des jeunes de Brandebourg,

vu la convention de partenariat, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 41 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat avec la Mission locale d'Ivry-Vitry relative à l'insertion en entreprises des jeunes de Brandebourg accueillis à Ivry dans le cadre des séjours d'échanges en 2012 et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que tout éventuel avenant y afférant.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 OCTOBRE 2012

RECU EN PREFECTURE

LE 22 OCTOBRE 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 19 OCTOBRE 2012